

DIFFUSION SÉLECTIVE

Les textes paraissant dans la Revue sont recensés et indexés dans LANGUAGE AND LANGUAGE BEHAVIOR ABSTRACTS (avec résumés analytiques) et dans le BULLETIN SIGNALÉTIQUE, série 524, du Centre national de la recherche scientifique (résumés sélectifs). L'accessibilité par reprographie à l'extérieur du Canada est assurée par Sociological Abstracts Inc., P.O. Box 22206, San Diego, CA 92122. La rédaction de la Revue prépare également des recensements périodiques par sujets pour insertion dans des bases de données locales ou sectorielles.

revue québécoise de linguistique théorique et appliquée

revue de l'association québécoise de linguistique

Volume 7, numéro 3, décembre 1988

La Revue est publiée grâce à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et la contribution des membres de l'Association québécoise de linguistique.



(c) 1988 Association québécoise de linguistique
Dépôt légal - 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0700-4907

ASPECTS DE LA SYNTAXE HISTORIQUE DU FRANÇAIS

Paul Hirschbühler et Anne Rochette
Rédacteurs délégués

Poésie du XIIIe

ANONYME, Le roman de Renart, Branches X-XI. Mario Roques, 1958,
Paris, CFMA, Champion.

**Remarques sur les sujets nuls en subordonnées en ancien
et en moyen français ***

Paul Hirschbühler et Marie-Odile Junker
Université d'Ottawa

0. Introduction.

La pertinence de la distinction entre phrases subordonnées et phrases matrices dans la caractérisation de la distribution des sujets nuls et des sujets pronominaux postverbaux est connue depuis longtemps. Foulet (1919) considère que les sujets nuls et les sujets pronominaux postverbaux sont essentiellement restreints aux propositions principales (§459)¹; Price (1966), suivant Franzen (1939) en cela, considère que ces deux constructions sont parfaitement possibles en phrases matrice et en subordonnée, la différence essentielle concernant la fréquence. Les travaux de Offord (1971) et de Skårup (1975), bien que ne s'intéressant pas particulièrement à la distinction entre phrases matrices et subordonnées, fournissent un bon nombre d'exemples de sujets nuls et pronominaux postverbaux en subordonnée. En fait, Foulet lui-même, comme nous allons le voir, discute d'exemples très intéressants de sujets nuls dans ce dernier environnement. Plus récemment, Vanelli, Renzi et Benincà (1983) ont proposé, dans le cadre de la théorie du gouvernement et liage, une analyse des sujets nuls en proposition principale qui reflète la caractérisation générale des faits selon Foulet, les sujets nuls apparaissant pour eux exactement dans les environnements où les sujets pronominaux postverbaux sont permis. Par la suite, Benincà (1984, 1985) et Adams (1985, 1987a, b) ont chacune présenté une analyse plus détaillée qui ne se limite pas aux propositions principales.

Dans le présent exposé, nous aborderons certains aspects de la position relative du sujet nul et du verbe en ancien français et examinerons un peu plus qu'il n'a été fait jusqu'ici, du moins dans la perspective à laquelle nous nous limitons, les phrases assertives avec verbe initial. Nous discuterons également des subordonnées avec sujet nul et défendrons la position que le verbe fléchi n'y est pas déplacé dans COMP et que, dans au moins certaines de celles-ci, le sujet nul est à gauche du verbe fléchi. Concurrément, nous aimerions établir clairement certaines des circonstances où le sujet nul est parfaitement normal en subordonnée, en ancien français, mais surtout en moyen français, en particulier dans la langue des Cent Nouvelles Nouvelles (1505-1515) de Philippe de Vigneulles. Nos remarques sur l'ancien français reposent essentiellement sur les études existantes et sur quelques observations personnelles; elles ne constituent donc pas le résultat d'une étude systématique. Par contre, nos remarques sur Vigneulles reposent sur un premier dépouillement.

1. La place et l'expression du sujet: discussion générale.

1.0. Les analyses de Benincà et de Adams.

L'ancien français, comme les langues germaniques modernes, manifeste l'effet dit V2 dans les phrases matrices: le verbe conjugué y apparaît régulièrement en seconde position; à peu près n'importe quel autre constituant de la phrase peut apparaître en première position. Partant de l'hypothèse généralement admise que l'ancien français est une langue où l'ordre de base est SVO, Vanelli, Renzi et Benincà (1983), s'inspirant de l'analyse de Thiersch (1978) pour l'allemand, rendent compte de l'effet V2 en deux temps: tout d'abord, l'ordre de base SV(O) est altéré par l'effet de l'application d'une règle qui antépose le verbe conjugué au sujet, pour donner VS(O); ensuite, une deuxième règle déplace éventuellement n'importe quel autre constituant de la phrase à gauche du verbe, de sorte que la phrase soit pourvue d'un thème; alternativement, la position préverbale peut être occupée par un adverbe, 'si' ou 'lors' par exemple, dont ce serait la position de base. Si la règle d'antéposition d'un constituant à gauche du verbe fléchi n'affecte pas le sujet, ce dernier reste postverbal; si elle affecte le sujet, l'ordre dérivé SV(O) qui en résulte est identique à l'ordre de base. Si le sujet pronominal suit le verbe, Vanelli, Renzi et Benincà (1983: 171) concluent qu'il peut être omis:

"Or, si le verbe avec sa désinence précède le sujet (ce qui veut dire qu'il occupe un noeud supérieur dans la phrase), cette situation paraît être idéale pour que le verbe gouverne le sujet. En d'autres termes, c'est là un cas où la flexion identifie son sujet avec le maximum de facilité".

Benincà (1984, 1985) précise cette analyse, proposant la structure initiale suivante:

(1) [F' [F Infl [F SN [I' [V " V ...]]]]]

F est l'abréviation de 'Frase'. Le sujet est engendré dans un constituant propositionnel ne contenant pas les traits flexionnels du verbe, qui sont engendrés séparément sous F' (Benincà, 1984:12); en proposition principale, le verbe quitte sa position de base pour rejoindre la flexion verbale; sous F" apparaît généralement le constituant qui précède le verbe fléchi: à savoir un constituant thématique ou, lorsqu'on veut empêcher la thématisation, un adverbe de peu d'importance sémantique, comme 'si', 'lors', de sorte que le verbe ne monte pas davantage (Benincà, 1984:13). La seule exception notée par Benincà est celle des phrases coordonnées, où le verbe suit souvent immédiatement le coordonnant et où la montée du verbe permet d'expliquer les cas de présence postverbale du pronom sujet faible. La position sous F" est assimilée à certains égards à COMP (Benincà, 1984:13), celle-ci étant vue comme le site d'apparition des compléments dans les subordinées. Dans les principales, le verbe fléchi rend licite un sujet nul s'il se trouve dans une position immédiatement supérieure à la position structurale du sujet, c.à.d. si le sujet est resté dans sa position de base dans F. Pour les subordinées de l'ancien français et

de la langue du Lio Mazon (texte écrit dans un dialecte du nord-est de la Vénétie et dont la transcription date de 1302-3), Benincà (1984: 11) propose que la flexion verbale descende sur le verbe (plutôt que l'inverse): le verbe fléchi ne sera pas supérieur au sujet, qui ne pourra dès lors pas être nul dans ce contexte.

De son côté, Adams (1985, 1987a, 1987b) a développé une analyse semblable par le rôle accordé au déplacement du verbe et par l'antéposition éventuelle d'un constituant dans une position initiale, mais qui s'en distingue de manière importante dans le détail des structures postulées. Partant d'une structure de base comme en (2), Adams présente l'effet V2 comme le résultat d'une règle qui déplace obligatoirement le verbe conjugué (plus correctement, le noeud Infl(exion) auquel le verbe est auparavant venu s'adjoindre) dans la position COMP lorsque celle-ci est libre.

(2) [C" Spec [C" COMP [I' " SN [I' Infl [V " V ...]]]]]

Dans cette position, le verbe serait amené à porter un accent secondaire. Le verbe ne pourrait toutefois pas porter un tel accent sans que ceci n'induisse une interprétation spéciale, par exemple celle d'un ordre ou d'une question, où le verbe lui-même est considéré comme proéminent. La seule façon dès lors pour le verbe de ne pas porter cet accent, c'est que la position SpecCP contienne du matériel lexical, inséré dans la base ou introduit par transformation de mouvement. Si ce n'est pas le sujet qui en vient à occuper SpecCP, V_{Infl} monté dans COMP rend licite un sujet nul, pro, dans la position SpecIP: pro est gouverné canoniquement (c.à.d. de gauche à droite) par une tête lexicale, V, et il est identifié par AGR (les traits de personne et de nombre contenu dans Infl(exion)).

Pour ce qui est des subordinées, la position de COMP étant déjà occupée par le complémenteur, le verbe ne peut s'y déplacer; la position de sujet n'est dès lors pas gouvernée canoniquement par le verbe fléchi, et le sujet nul (pro) n'est pas licite.

Ces deux analyses appellent quelques remarques.

Tout d'abord, certaines propositions principales assertives commencent par le verbe et peuvent avoir un sujet nul; il n'est pas clair qu'elles requièrent une analyse avec mouvement de verbe dans COMP.

D'autre part, les données allant du 12ème jusqu'à au moins le début du 16ème siècle montrent très clairement que les sujets nuls, ainsi que, dans une moindre mesure, les sujets pronominaux postverbaux, apparaissent de manière régulière dans les propositions subordinées. Plusieurs questions viennent dès lors à l'esprit: 1) dans quels types de subordinées (complétives, comparatives, relatives, questions indirectes, hypothétiques, etc.), et avec quelle fréquence, les sujets nuls et pronominaux postverbaux sont-ils attestés? 2) quelles sont les caractéristiques structurales internes de ces propositions qui doivent être satisfaites pour que les sujets nuls et les sujets pronominaux postverbaux y soient permis? 3) Dans quels textes trouve-t-on de tels exemples?

1.1. Les constructions V1 en phrases matrices.

Les phrases matrices assertives commençant par le verbe sont attestées, au moins au 12^{ème} siècle, malgré l'interdit présumé pour le verbe de porter un accent grammatical. Adams le signale, et suggère que les exemples de ce type, qu'on trouve essentiellement dans les textes en vers, ont un ton particulier ou mettent l'emphase sur le verbe (Adams, 1987b: 157 sqq.). Tout comme dans les questions et les impératifs, où le verbe représenterait le thème et serait déplacé dans COMP (Adams, 1987a, notes 10 et 17), l'accent sur le verbe serait légitime ici. Les paires du type (3a) vs (3b) (Adams (1987b:157)) permettent alors de maintenir l'idée que dans ce dernier exemple le sujet nul est postverbal, avec le verbe déplacé dans COMP:

- (3) a. Plurent Franceis par pitié de Rollant (Rollant, 3120)
 b. Empeint le ben, fait li brandir li cors (Rollant, 1203)

Il semble utile de distinguer en fait trois cas de construction V1, exemplifiés en (4), (5), et (6) respectivement:

- (4) a. Ce fu en mai el novel tens d'esté; / Florissent bois et verdissent cil pré (La Prise d'Orange, v.40-41)
 b. «...Si l'orrat Carles, ferat l'ost retourner / Succurrai nos li reis od sun barnet.» (Rollant, 1060-61)
- (5) a. Or fu Guillelmes as fenestres del mur, / Et des François ot o lui .c. et plus, / N'i a celui n'ait hermine vestu. / Regarde aval si com li Rones bruit, / Vers orient si com le chemin fu; / Yit un chetif qui de l'eve issu: / (La Prise d'Orange, v.105-110)
 b. «Moi ne caut u nous aillons, / en forest u en destor, / mais que je soie aveuc vous.» / Passent les vaus et les mons / et les viles et les bors (Auc. et Nic., xxvii.12-16, Foulet §471)
 c. Itels .C. milie Sarrazins od els meinent / Ki de bataille s'argüent e hasteient. / Vunt s'aduber desuz une sapide. (Rollant, 990-993)
 d. Li quens Rollant, quant il veit Sansun mort, / Poëz saveir que moult grant doel en out (Rollant, 1580-1581)
 e. «...Sel pois trover a port ne a passage, / Liverrai lui une mortel bataille.» (Rollant, 657-658)
- (6) a. N'ai mestier de plus de mehaing. (Adam le Bossu, Jeu de la Feuillée, 179)
 b. Orendroit une tele paie/ me donna ore ne sai cui. (Le garçon et l'aveugle, 153-4)
 c. No cantefable prend fin, n'en sai plus dire. (Auc., XLI, 24-5)
 d. Li chevaliers... / se fait maintenant espouser / et par bon mariage ajoindre: / ne sont pas legier a desjoindre. (V.P. 1247-50, Foulet §472)

Dans le cas de (4), on a une construction avec sujet nominal postverbal; dans (5), une construction sans négation et avec sujet nul; et dans (6), une construction avec sujet nul et verbe précédé de la négation 'ne'. On remarquera que, dans ces constructions, le sujet du verbe souligné est toujours nul ou nominal, jamais pronominal, ce qui affaiblit quelque peu la dépendance que l'on établit généralement entre la possibilité d'un sujet nul et celle d'un sujet pronominal postverbal. En l'absence d'une étude approfondie des constructions V1, il est toutefois excessif de se servir de l'absence des exemples avec un sujet pronominal postverbal et de leur agrammaticalité probable pour rejeter une analyse avec déplacement du verbe à gauche de la position sujet pour les exemples du type de (4) et (5); dans le cadre d'une telle analyse, on pourrait vouloir imputer l'absence d'exemples avec pronom sujet postverbal à un principe particulier qui resterait à déterminer. Une analyse sans mouvement de verbe dans COMP résoudrait directement le cas des sujets pronominaux postverbaux, mais elle demanderait un mécanisme alternatif à celui proposé par Adams pour rendre compte de sujets nuls préverbaux. On peut imaginer, à titre spéculatif, que le verbe fléchi permettrait purement et simplement un sujet nul préverbal (tout comme un sujet nul postverbal), mais qu'une contrainte rythmique du type de celle discutée par Adams serait responsable de l'exclusion des exemples d'assertion avec verbe initial. Il resterait alors à montrer que dans les textes versifiés, les exemples du type de (4) et (5) ne violent pas véritablement la contrainte en question, c.à.d. que le verbe initial ne porterait pas d'accent particulier. Une telle position sera ébauchée dans les lignes qui suivent.

L'hypothèse selon laquelle les constructions V1 ont une valeur expressive particulière, où le verbe se verrait accorder une certaine emphase, est naturelle et séduisante, en particulier lorsqu'on considère des exemples comme (4a) et peut-être (3a). Ainsi, pour (4a) on peut dire que ce dont on parle, c'est de ce qui se passe au printemps, du changement qui affecte la nature; ce thème est exprimé en position naturellement initiale par 'florissent' et 'verdissent'. Le thème semble être indistinct du propos. Mais dans d'autres cas, il est difficile de voir en quoi la position initiale du verbe serait liée à un statut particulier de celui-ci:

- (7) a. Or fu Guillelmes as fenestres le ber; / Et li chetis ot le Rosne passé, / ...Trueve Guillelme desoz le pin ramé/...Et Gillebert en monte le degré; / Voit le Guillelmes, sel prist a regarder; (La Prise d'Orange, 131-142)

Souvent, comme c'est le cas dans l'extrait considéré, lorsque le sujet représente un personnage qui est réintroduit et qui redevient le thème du discours, le verbe est en première position et le sujet nominal le suit. On trouve de nombreux exemples de ce type dans la Chanson de Roland et la Prise d'Orange. Ce procédé permet de mettre en valeur le sujet et, par conséquent, on ne peut dire que dans ce cas c'est le verbe qui est mis en valeur. Si l'on admet avec Adams que la contrainte rythmique est liée à une restriction visant à assurer que le verbe ne soit pas mis en relief dans une assertion, on peut comprendre les exemples du type de (7) si on reconnaît que le verbe n'y est pas le focus, bien qu'il soit initial, et si on suppose que

le constituant initial est dépourvu d'accent indépendant au profit d'un accent attribué au sujet postverbal.

Si on considère maintenant les exemples en (5), il semble y avoir très peu de raison de dire que les phrases pertinentes ont un ton particulier du fait de la position initiale du verbe, un ton différent de ce que l'on aurait si la phrase commençait par le pronom sujet. Ceci semble particulièrement clair dans le cas des exemples (5c) et (5d). En fait, il semble que le sujet omis soit souvent le thème de discours depuis quelque temps, et qu'il s'agit là d'un des facteurs discursifs intervenant dans la possibilité de l'omettre, lorsqu'aucun autre constituant ne précède le verbe. Le verbe n'y est pas plus mis en relief que dans les coordinations de phrases avec omission du sujet du second conjoint.

Enfin, le dernier groupe d'exemples se distingue clairement des deux autres. Foulet (§471 sqq) signale que la construction (5) devient de plus en plus rare "à mesure qu'on s'éloigne du 12^{ème} siècle." Par contre, le même auteur remarque que la construction (6) se rencontre "assez souvent" au 13^{ème} siècle, et que la négation y est bien la forme faible, par opposition à la forme forte "non". Il se pourrait donc que son existence requière une explication en partie distincte de celle requise pour les exemples des deux premiers types. A nouveau, rien n'indique un statut particulier du verbe. On notera aussi que la négation faible "ne" compte à certains égards comme le premier constituant et permet à un pronom conjoint de précéder le verbe fléchi, qu'il s'agisse d'une assertion ou d'une phrase à l'impératif.

- (8) a. No cantefable prend fin, n'en sai plus dire. (Auc., XLI, 24-5)
 b. Giteront vos en lor chartre perrine, N'en istroiz mes a nul jor de vo vie ... (La Prise d'Orange, 343-44)
 c. Ne t'en caut, Rainelet, biaux fuis. (F., 273, Foulet, §171)

Nous terminerons par une spéculation relative à l'absence d'assertions avec verbe initial et sujet pronominal postverbal. Le sujet pronominal postverbal occupe une position distincte de celle où apparaît le sujet nominal postverbal; pour reprendre Skårup, le sujet pronominal fait partie de la zone verbale, comme clitique du verbe, tandis que le sujet nominal est dans la zone postverbale. Cette opposition se manifeste entre autre par la position distincte des sujets pronominaux et nominaux relativement à "pas" et à "mie":

- (9) a. Ha! dame, or n'i verroiz vos pas vostre chevalier... (Mort Artu 40,15)
 b. Ne ne s'osoit il mie combattre a lui (Clari, XXX,35)
 c. De ceste novele n'est pas Tristan mout liez (Tristan prose, 395,26, Sk., p.54)
 d. Ne fu mie Lancelos a ceste assemblee? (Artu, 31,21)

Supposons que l'on adopte une analyse où le verbe initial dans les assertives n'est pas extrait de l' et où, dans les constructions où il apparaît

postverbalement, le pronom sujet soit attaché au verbe dans Infl. Comment exclure les phrases V1 où le sujet pronominal postverbal apparaît dans Infl, à la droite du verbe? Une possibilité serait la suivante. Lorsque le pronom sujet se trouve à droite du verbe fléchi, le domaine de Infl (de AGR) pour ce qui est de la légitimation d'une catégorie vide, est fixé vers la droite ou limité à l', l'empêchant de rendre licite une position de SpecIP vide. Par contre, lorsque le sujet pronominal n'apparaît pas, l'inflexion riche pourrait exercer ses capacités de gouverneur propre sur la position de SpecIP, et rendre licite pro dans cette position. Le mécanisme particulier permettant la légitimation de pro sujet par un morphème qui se trouverait à sa droite devrait être restreint à certains textes, ceux où V1 est effectivement attesté, c.à.d. essentiellement dans des textes versifiés.

1.2. Les sujets nuls en subordonnée.

Considérons maintenant les cas de non-expression du sujet en subordonnée. Il existe ici deux types de situations. Dans l'une, le verbe suit immédiatement le subordonnant; dans l'autre, un constituant intervient entre le subordonnant et le verbe.

1.2.1. Subordonnant + Verbe: V1 en subordonnée.

Le subordonnant pouvant être suivi du sujet et puis du verbe, les constructions où le sujet est omis et où le verbe suit immédiatement le subordonnant sont, du point de vue de la description de surface, des cas de V1 en subordonnée. Il semble que ce type de construction V1 se rencontre plus facilement dans certains types de subordonnées que dans d'autres, avec des différences selon les types de textes et les périodes. Les exemples de Foulet reproduits ci-dessous (cf. Hirschbühler 1987), et ils ne sont évidemment pas les seuls que l'on peut trouver dans la littérature, et où le verbe suit immédiatement la conjonction ou un terme wh, représentent cette situation. Les subordonnées considérées sont de divers types: complétives (10a)², consécutives (10b), relatives (10c; 10d; 10h; 10j), temporelles (10e), phrases complément de nom (10f), interrogatives indirectes (10g), causales (10i; 10l) et conditionnelles (10k). Ces exemples suggèrent à première vue, et ceci devra se voir apporter des correctifs, que la nature de la subordonnée importe peu et qu'il en est de même pour le subordonnant qui l'introduit, puisqu'on retrouve la conjonction ordinaire ('que'), introduisant une complétive ou une consécutive, des mots wh et enfin des conjonctions dont l'apport sémantique est évident, comme quant ou puis que (cette dernière pouvant s'analyser comme la conjonction que précédée de puis; le même genre d'analyse est possible pour les autres locutions conjonctives).

- (10) a. S'il n'eüst le cuer aillors, / bien se peüst apercevoir / par samblant / que l'amast por voir. (Ch., 50-52; F., §475)
 b. Si avriez bien deservi / d'avoir amie en si haut leu / qu'en eüssiez honor et preu. (Ch., 62-4; F., §475)
 c. Ne fis ne poi ne grant mesfet / par qoi me deüssiez haïr (Ch., 766-7; F., §475)

- d. Mes cuers riens ne vit ne ne sot / que ne seüssiez ausi tost.
(Ch., 601-2; F., §475)
- e. Liez sui quant le m'avez requise. (V. P., 577; F., §475)
- f. Et, se je de vous le los ai / que m'en daingniez fere le don.../
baus et joianz forment en iere. (V.P., 302-5; F., §475)
- g. Bien sai de coi estes malades. (F., 200; F., §475)
- h. Car tu n'atens point de socors / par quoi püsses estre recos.
(C.70-1; F., §475)
- i. Puis c'ai trové son samblant tricheor, / porchacerai moi d'amie.
(C.M., XI,17-8; F., §162)
- j. Et quant j'ai avant perdu lui, / ne puis, après itel anui, /
vivre sanz lui por cui me dueil. (Ch., 815-17; F., §161)
- k. Se ne m'en puis vengeier a mon vivant, / Qanque jo ai ne pris je
mie un gant. (Aspr. 9127)
- l. Quant vit que ses oncles li rois / Li ot sa tere devee
(Gerbert, Perceval 3632, Sk.269)

Foulet (§475) allègue que, dans ces cas, l'omission du sujet est une liberté que se donnent les auteurs afin de satisfaire les exigences de la métrique. Sans rejeter le rôle que la métrique peut avoir, celle-ci n'exploite vraisemblablement que ce qui est offert par la langue. Ainsi, on ne trouve pas d'exemples parallèles avec le sujet pronominal postverbal.³

En fait, Foulet (§476) ébauche une explication plus intéressante à l'occasion de son essai d'explication de l'apparition préverbale du pronom objet faible en subordonnée quand le verbe est voisin du subordonnant: il suggère que dans ces cas, la conjonction (en particulier que et ses composés) a pris à certains égards et dans une certaine mesure une valeur adverbiale; ceci éviterait au verbe d'être frappé d'un accent trop marqué (Foulet, §162); dans le cas de relatives et d'interrogatives, la présence du relatif ou de l'interrogatif éviterait à nouveau au verbe de porter l'accent. (Foulet, §162). Dans tous les cas, cela revient à dire que l'introducteur de subordonnée empêche le verbe de porter un accent secondaire, ce qui rendrait compte du caractère grammatical des exemples de (10), si par ailleurs pro en position préverbale était légitime dans les textes de ce type. Les exemples de (10) illustrent clairement un cas où le verbe fléchi se trouve à l'intérieur de IP et légitimise pro à sa gauche. Ils ne nous autorisent toutefois pas à conclure que pro est simplement permis préverbalement dans l'ensemble des textes ou que l'introducteur de subordonnée suffit toujours à rendre grammaticales les phrases où le verbe suit immédiatement le subordonnant. Les exemples de ce type ne semblent représenter en effet qu'une petite proportion des cas potentiels: il y a bien plus d'exemples du type subordonnant [Spr V...] que du type subordonnant [V...], ces derniers apparaissant surtout, en ancien français, dans les textes versifiés. Par ailleurs, nous verrons dans la section consacrée à Vigneulles que dans certains textes, tous les subordonnants n'admettent pas que le verbe les suive immédiatement avec la même facilité, une observation faite indépendamment pour des textes antérieurs par Vance (1987). Ceci suggère que le subordonnant lui-même peut jouer un rôle important dans la grammaticalité des subordonnées à sujet nul où le verbe suit immédiatement

le subordonnant, rôle qui varie dans une certaine mesure selon les périodes et les textes. Il est donc clair que pour comprendre l'évolution de la distribution des sujets nuls il faudra disposer de descriptions tenant compte des différences entre les textes individuels, en séparant la prose et le vers (les exemples (10a-l) proviennent de textes en vers), les dialectes (cf. la brève discussion de la distribution géographique des sujets nuls au 13^e siècle selon les cartes de Dees (1980) dans Hirschbühler (1987, section 6)), et évidemment les époques.

1.2.2. Subordonnant + X + Verbe: V2 en subordonnée

Cette construction est nettement plus fréquente que la précédente dans les textes où l'on rencontre les deux constructions, et sa diffusion est plus générale. On en rencontre des exemples dans tous les types de subordonnées. Adams (1987b: 111-131), qui ne relève ces constructions que dans le cas de complétives introduites par des verbes ponts comme penser, cuidier, croire, dire, jurer, promettre, sambler, savoir, vouloir, veoir, et dans le cas de consécutives, propose que le subordonnant 'que', dans COMP, puisse sélectionner CP comme complément, ce que Vance (1987) exprime par l'introduction d'un troisième niveau, C3. Ainsi Vance représente l'exemple (11) de la *Queste del Saint Graal* (13^eme), avec le subordonnant conjonctionnel que et un sujet pronominal postverbal plutôt que nul, à l'aide de (12)⁴:

(11) car je sai bien que l'aventure acheverois vos legierement

(12) [C3 [C0 que] [CP [SpecC l'aventure] [C' [C0 acheverois]
[IP [SN vos] [I' [Infl t] [SV SpecV [v t]...SV] I'] IP] C'] CP] C3]

Dans ce genre de structure, le subordonnant que occupe la première occurrence de C0, dominé par C3; ensuite, tout comme en principale, SpecCP est occupé par un constituant quelconque et la deuxième occurrence de C0 est occupée par le verbe fléchi qui s'y est déplacé. En ce sens, on reconstitue une sorte de discours direct en proposition enchâssée: comme le dit Vance, on retrouve sous CP une phrase matrice, qui est enchâssée de manière lâche après que.

Les autres subordonnants dits non-conjonctionnels ne sont pas vides sémantiquement; ils seraient plus fortement liés à la proposition matrice et ne pourraient dès lors pas être utilisés pour introduire l'équivalent d'une phrase matrice en subordonnée. Et effectivement, cette construction après les subordonnants non conjonctionnels est absente des données de la *Queste* examinées par Vance. Parmi ces subordonnants, on en retrouve de plusieurs types:

- certains subordonnants considérés traditionnellement comme des conjonctions, tels quant, se.
- les relatifs que et dont; le que introduisant une relative pourrait être la conjonction; ce qui importe c'est évidemment la nature de la proposition. Le COMP de la relative est coindexé avec un élément de la principale.

3. les interrogatifs; ils sont rendus licites par le verbe de la principale qui sélectionne une proposition interrogative.

Il est clair qu'une grammaire de *La Queste* et des autres textes partageant les mêmes caractéristiques devra rendre compte de l'opposition entre les divers types de subordonnées. Mais il ne semble pas que l'absence de constructions XV et XVS après les subordonnants non conjonctionnels et l'existence de celles-ci après les subordonnants conjonctionnels puisse simplement être imputée à une différence de sous-catégorisation entre ces deux types de subordonnants. En effet, l'ordre CV se rencontre en ancien français dans les types de propositions pour lesquelles le matériel contenu dans COMP n'est pas vide sémantiquement, comme les données relevées par Dupuis (dans ce volume) l'attestent, et comme le montrent divers types d'exemples rassemblés par Foulet (§465):

- (13) a. Il n'atent a avoir tel joie / Que Amors aus fins amanz done, /
quant sa paine reguerredone. (Ch., 438-40)
b. Se deniers avoie, / moi et vous en aaisseroie (Av., 108-9)
c. Bien en couvenant li mis / que a cela eure me perdroit / que
nostre amor descouvrieroit. (Ch.812-4)

Dire qu'ici les mêmes subordonnants peuvent se construire avec CP serait tout à fait insatisfaisant. Il n'y a évidemment pas de difficulté à engendrer de tels exemples si on maintient l'hypothèse que "être dans le domaine de Infl" suffit pour permettre un sujet nul; dans ce cas, on aurait l'analyse (14) pour la phrase (13a), ce qui correspond à l'esprit de l'analyse proposée par Foulet (§466) pour ce genre d'exemples:

- (14) [C' [Co quant] [[pro] [sv sa peine reguerredonne...] ...]]

Foulet défend l'approche selon laquelle le sujet à reconstruire est préverbal plutôt que postverbal sur la base d'exemples avec deux subordonnées parallèles, l'une contenant un sujet nul, l'autre un sujet pronominal :

- (15) a. Par foi n'eüsse point de garde / que vous à moi n'avenissiez / et
qu'a son acort ne fussiez (V.P., 380-2)
b. Se voz oncles bonement / voloit tant por vostre amor fere / qu'a ce
le peüssiez atrere / que tant du suen vous promeüst, / et qu'il a
mon pere deüst... (V.P. 428-32)

On ne peut toutefois exclure totalement la possibilité d'une analyse de (13) avec pro postverbal. En effet, le parallélisme entre (13) et (15) est amoindri par le fait que les exemples du dernier type mettent en jeu des complétives, ce qui n'est pas le cas pour ceux du premier. En outre, l'existence d'exemples du type de (16), parallèles à ceux de (13), mais avec sujet pronominal postverbal, offre la possibilité de défendre une analyse de (13) avec pro postverbal; dans ces exemples, qui sont en petit nombre et où le pronom est très généralement 'on', le pronom est gouverné canoniquement par V, mais ce dernier est dans sa position normale à l'intérieur de I' plutôt que dans COMP:

- (16) a. Et saichiez que vos meïsmes / i poez molt grant honte atendre / se
reançon n'en vialt an prendre. (Chrestien, Yvain 5262, Sk.197)
b. le chastel de Caradigan, / ou andeus les atendoit l'an.
(Chrestien, Erec, 1500, Sk. 214)
c. Ce jour meïsmes dont ci vous parle on, / En fist il maint gesir sur
le sablon. (Adenet, Enf. Ogier 5137, Sk.215)
d. car cele nef arivera, se Diex n'en pense, / en itel leu ou jamés
n'en orra l'en novele (Perl. 9409, Sk.230)

Cette façon de voir les données s'apparente à l'esprit de l'analyse de Skårup (1975) pour l'ancien français et de celle de Martin (1980) pour le moyen français: l'élément qui suit le subordonnant occupe, à l'intérieur de la proposition, une position unique à gauche du verbe conjugué: la place du fondement de Skårup et la zone préverbale de Martin. Il s'agit de la place dont l'occupation par un autre constituant que le sujet détermine l'apparition postverbale de celui-ci ou son absence pure et simple. Une analyse selon l'esprit de Foulet garde toutefois sa plausibilité également. La construction permettant de trouver éventuellement des exemples parfaitement parallèles à (15), mais avec le subordonnant dans la classe des non conjonctionnels, est disponible, comme certains des exemples repris à Vance, et beaucoup d'autres, en font foi:

- (17) a. quant il de ci departiront... (Queste 17)
b. se il l'escu emportoit... (Queste 30)

Et d'autres exemples où le verbe est en fait davantage à droite dans la phrase, comme en (18), appuient la possibilité d'une analyse avec pro à gauche du verbe fléchi, même si la nature versifiée des textes joue un rôle dans l'ordre des mots. Nous ne connaissons en effet pas d'exemples de ce type avec sujet pronominal postverbal. Signalons en passant que l'exemple (18a) est particulier, puisqu'une forme forte précédée de préposition intervient entre ne le et le verbe fléchi. Cet exemple démontre une indépendance de ne le vis-à-vis du verbe:

- (18) a. vus serrez ars ou pendu, si ne le a moi rendez (Der anglonor.
Boeve de Hauntone, v.339, leq. du ms. B, Skarup 16)
b. Le chevaler ke l'altr'er cy fu, / ne ad pas a non Gyrald, com vus
conté fu (Der anglonor. Boeve de Hauntone, v.339, Sk.26)
c. Si doit ce jour estre prisé, / Que premiers a vous me donné
(Froissart, Meliador 13725, Sk 96)
d. Cil furent preu quant en ceval mis sont (Ogier, v.671, Sk.298)

1.3. Résumé.

En conclusion de cette première partie, nous résumerons certaines de nos remarques:

1. Les assertions avec verbe initial et sujet nul en phrase matrice représentent un type d'exemple où le sujet nul pourrait se trouver dans

SpecIP, à gauche du verbe fléchi; une analyse avec montée du verbe dans COMP et celle du sujet nul, thème de discours, dans SpecCP n'est pas exclue. Mais à nouveau, le sujet nul serait à gauche du verbe fléchi. Dans le cas des sujets nominaux, la montée du sujet dans SpecCP donnerait une construction non marquée, et l'absence de montée, mais avec déplacement de V_{Inf} dans COMP, une construction où le sujet est mis en relief. Cette deuxième approche pourrait rendre compte de l'absence d'exemples avec sujet pronominal postverbal: celui-ci serait monté, tout comme pro. Le sujet pronominal ne pourrait pas apparaître dans la construction marquée, c.à.d. postverbalement dans la construction V1, le sujet pronominal postverbal employé seul ne paraissant pas connaître d'autre emploi que celui de clitique, emploi incompatible avec la mise en relief du sujet de la construction marquée.

2. Pour les phrases subordonnées, on trouve deux situations qui manifestent un sujet nul: dans le premier cas, le verbe suit immédiatement le subordonnant, dans le second, un autre constituant au moins intervient entre les deux. Les données considérées proviennent d'une multitude de textes et divergent sans doute fortement selon les textes; elles ne peuvent donc être utilisées pour proposer une analyse qui vaille automatiquement pour un texte particulier, mais elle mettent en évidence certains faits dont toute analyse devra tenir compte.

Tout d'abord, n'importe quel type de subordonnée a peut-être pu à un moment de l'histoire, admettre des sujets nuls, que le verbe suive immédiatement le subordonnant ou non. Pour le 13ème siècle, ceci n'est sans doute vrai que si l'on confond les données des textes versifiés et celles des textes en prose. La prose, qui devrait refléter davantage la langue ordinaire que le vers, est plus restrictive, d'une part en termes absolus (certains textes n'admettant pas V1 en subordonnée, ou seulement des constructions V1 d'un type restreint), d'autre part en termes relatifs (les subordonnées V1 sont toujours plus rares dans un textes particulier que les subordonnées V2).

Deuxièmement, pour les subordonnées où le subordonnant est séparé du verbe par un autre constituant, la possibilité d'un sujet postverbal, même si cette situation n'est pas très fréquente, permet souvent de soutenir un aspect des analyses de Benincà et de Adams, celui qui requiert que pro sujet se trouve à la droite du verbe fléchi. Mais dans un grand nombre de cas, par exemple dans les relatives de type V2, il fait peu de doute que le verbe n'occupe pas la position de COMP; le seul cas où une analyse avec le verbe dans COMP est envisageable, c'est celui de certaines subordonnées introduites par la conjonction que.

Dans la mesure où l'on cherche à caractériser la grammaire des locuteurs ordinaires plutôt que la langue d'un genre littéraire où l'on peut imaginer que se manifestent certaines libertés par rapport à la langue ordinaire, les analyses de Benincà et de Adams ont la vertu de se rapprocher davantage des données de la prose, mais elles sont malgré tout trop restrictives, dans une certaine mesure pour les subordonnées de type V1, qui sont rares, mais surtout pour les subordonnées de type V2, qui ne sont pas rares dans certains textes.

Les données du début du 16ème siècle confirmeront qu'il est important de distinguer entre les subordonnées de nature différente et qu'il est tout aussi important de distinguer celles où le verbe suit immédiatement le subordonnant (V1) de celles où le verbe en est séparé (V2).

2. Vigneulles.

Les Cent Nouvelles Nouvelles en prose de Philippes de Vigneulles sont de 1505-1515, de la fin du moyen français donc. Vigneulles est qualifié d'auteur semi-littéraire. On peut donc espérer que la langue du texte reflète dans une bonne mesure les traits réels de la langue courante de l'auteur.

2. 1. La fréquence des sujets nuls en subordonnée.

Dans le texte de Vigneulles, les sujets nuls sont en nombre important dans tous les types de phrases: indépendantes, principales et subordonnées. Nous avons compté au moins 2288 sujets nuls dans l'ensemble du texte, pour 7457 sujets pronominaux lexicaux, soit 23,5% des 9745 sujets pronominaux au sens large.

Le tableau suivant donne pour chaque personne le nombre de sujets pronominaux préverbaux, postverbaux et nuls:

personne	Toutes Phrases			Subordonnées	
	subj. pn préver- bal	subj. pn post- verbal	subj. nul	subj.pn post- verbal	subj. nul
JE	1092	24	117	1	9
TU	256	2	19	1	6
IL/ELLE	4350	83	1573	17	139
IL impers.					+160=299 ⁵
ON	291	35	-	5	-
NOUS	189	5	32	0	7
VOUS	503	3	218	0	129
ILS/ELLES	612	12	329	1	31
Total	7293	164	2288	25	481
%	74,8%	1,7%	23, 5%		

Les trois premières colonnes nous renseignent sur le nombre de sujets pronominaux préverbaux, postverbaux, et nuls, sans distinction entre matrices et subordonnées. Les deux dernières colonnes nous donnent le nombre de sujets pronominaux postverbaux et nuls en subordonnée. Les totaux font apparaître l'importance des sujets nuls dans l'ensemble du texte. En outre, on peut voir que sur un total de 164 sujets pronominaux postverbaux, 25, c'est-à-dire 15,25% apparaissent en subordonnée, et sur un total de 2288 sujets nuls, nous en avons 481 en subordonnée, soit 21%.

Dans les subordonnées, on constate que, relativement aux propositions principales, le nombre de sujets nuls est élevé pour les personnes 2, 3, 4 et 5 (soit 31.57%, 19%, 21.85%, et 59% respectivement). Le nombre d'occurrences pour les personnes 1, 3, 5, et 6 est vraisemblablement suffisant pour que les chiffres correspondant à ces personnes soient représentatifs. Les sujets nuls en subordonnées ne représentent donc pas un phénomène marginal dans le texte étudié.

Nous avons examiné ces sujets nuls en fonction de trois facteurs: l'élément initial de la proposition, les personnes verbales et les types de subordonnées. Cette première analyse nous conduira à des généralisations qui devraient orienter les recherches futures sur le sujet.

2.2. Les éléments en tête de proposition.

On sait que certains constituants, placés en tête de phrase, favorisent l'inversion ou le sujet nul (cf. Offord et Price, entre autres). Dans les subordonnées, ils s'intercalent entre le subordonnant et le verbe. Ces compléments sont de toutes sortes, notamment des objets directs (20a), des infinitifs (20b), des compléments obliques (21a-b):

- (20) a. quand elle voit qu'autre réponse ne pouvait avoir de luy, elle
fist une autre lettre... (099112)⁶
b. comme vous orrés compter si escouter me voullés (098028)

- (21) a. compte-moi...comment celle faulte que envers moi a commis
t'es advenue et sans plus de plaitz m'en dis la vérité (094044)
b. comme vous orrés compter si escouter me voullés (098028)

De nombreuses expressions impersonnelles sont ordonnées sur ce modèle:

- (22) a. se desvoya tellement par haies et par buisson que force luy fut de
coucher au champs (0049023)
b. quant temps fut de partir prindrent congé et s'en allèrent... (001018)

Des compléments circonstanciels peuvent aussi fréquemment induire le sujet nul:

- (23) a. tant fist par ses journées que en brief temps vint et arriva au lieu
(081010)
b. il disoit que à tort et sans cause l'avoit prins et desloyés
(030095)

Mais les éléments qu'on retrouve le plus souvent sont des adverbes. Certains semblent induire systématiquement l'inversion du sujet, comme voirement:

- (24) luy dit ce folz que voirement l'avoit-il prins (084048)

D'autres, comme à peine et ainsi, apparaissent tantôt avec le sujet nul, tantôt avec le sujet inversé:

- (25) a. promist que ainsi feroit-ilz (077041)
b. pour ce que ainsi l'avoit trompé (002031)

Enfin, certains adverbes semblent n'amener que les sujets nuls par opposition au sujet pronominal postverbal, comme jamais et plus.

- (26) a. tant que jamais ne demanda sa vache (008100)
b. a l'heure que jamais seroit trouvée parlant à luy (015159)

Ces observations concordent avec celles de Offord et de Price pour les principales et les subordonnées confondues. Nous allons à présent confronter ces observations à deux autres phénomènes: la richesse de la flexion verbale, puis les divers types de subordonnées.

2.3. La richesse de la flexion verbale.

Les personnes 3, 5, et 6 sont celles qui apparaissent proportionnellement le plus souvent sous la forme nulle en subordonnée: dans 35.50% (excluant 'on' du comptage), 43%, et 53.75% des cas où le verbe est conjugué à ces personnes respectives sans sujet nominal, comme on peut le calculer à partir du tableau (19). Un examen plus approfondi que celui entrepris ici devrait expliquer la fréquence relativement élevée du sujet nul à ces personnes. Le cas de la 5e personne permet toutefois d'illustrer la pertinence de la morphologie verbale dans l'omission du sujet en subordonnée. L'asymétrie entre les différentes personnes pour les sujets nuls apparaît clairement en subordonnée quand on répartit les occurrences en fonction de la présence ou non d'un complément en tête de subordonnée.

Le tableau (27) présente, pour chaque sujet nul, le nombre d'exemples avec et sans complément en tête de la subordonnée:

(27) personne	1	2	3	31	4	5	6
C>=1	7	5	107	107	2	21	27
C=0	2	1	32	53	5	108	4
total	9	6	139	160	7	129	31

Pour les personnes 1, 2, 3, 31(=il impersonnel) et 6, le nombre d'exemples où le sujet nul est associé à la présence d'au moins un constituant suivant le subordonnant (C>=1) et précédant le verbe est toujours supérieur au nombre d'exemples dépourvus d'un tel élément initial (C=0). Pour les personnes 4 et 5, le rapport est inversé: ce sont les exemples sans complément en tête de phrase qui dominent nettement. Pour les personnes où la morphologie verbale éclaire peu ou pas du tout sur la personne, la présence d'un complément initial, contexte structural permettant potentiellement l'apparition d'un sujet pronominal postverbal,

favorise la non-expression sujet; ce n'est pas spécialement le cas pour les personnes où la morphologie verbale signale clairement la personne. Dans le contexte considéré, le sujet a donc une plus grande tendance à être nul quand la marque de la personne est bien indiquée par le verbe. Nous verrons également dans la section suivante qu'il existe certains contextes où seul le sujet nul de la 5ème personne est licite.

La prise en compte de la généralisation morphologique discutée dans cette section permet de dégager clairement ce qui se passe dans les divers types de subordonnées.

2.4. Types de subordonnées.

En étudiant les différents types de subordonnées qui contiennent des sujets nuls, on observe que pour certaines la présence d'un complément en tête de phrase semble jouer un rôle, pour d'autres non.

Pour les relatives, par exemple, la présence d'un complément en tête de phrase n'est pas requise. Comparez:

- (28) a. la femme à laquelle donna les linsseux en disant ainsi: (035105)
 b. à l'heure que jamais seroit trouvée seulement parlant à luy (015159)

Il y a seulement 25 exemples avec compléments (c.a.d comme (28b)) sur un total de 107 relatives. Les 82 exemples sans complément (comme (28a)) sont de toutes les personnes.

Pour les complétives, au contraire, la présence d'un complément en tête de phrase est clairement la norme.

- (29) ...notre mairlier, voyant que journellement estoit regreviez et ainsi tencez de son curé. (007029)

Nous avons 91 exemples avec complément sur un total de 114 complétives. Les 23 exemples restant concernent tous la 5ème personne, comme en (30); ceci confirme que la morphologie verbale de la personne 5 suffit à permettre le sujet nul, qui, dans ces cas, est à la gauche du verbe.

- (30) a. je crois que vous mocqués de moy (026043)
 b. je vous prie que me dictes la vérité (098039)

Les consécutives se comportent presque exactement comme les complétives. Pour les 53 consécutives où le verbe n'est pas de la 5ème personne, 52 exemples commencent avec complément, le seul exemple "dissident" étant de la 3ème personne:

- (31) il descendit de son cheval et l'attacha à ung arbre ung peu loing de luy et se print à luitter encontre celle tendre bergiere par tel maniere et par tel force que la ruyt au bas et monta dessus pour veoir de plus loing. (068015)

Vis à vis du sujet nul, si on exclut la 5ème personne, on a donc deux familles de subordonnées: celles où la présence d'un complément en tête de phrase est normalement requise et celle où elle ne l'est pas.

2.5. Sujets pronominaux postverbaux en subordonnée

Examinons maintenant les sujets pronominaux inversés dans ces types de subordonnées:

- (32) a. ...en riant tant que à peine le pouvait-il dire (093047)
 b. ...luy dit ce folz que voirement l'avoit-il prins (084048)

Les seuls exemples de sujets pronominaux inversés se trouvent dans les consécutives et les complétives. De plus, les 25 sujets pronominaux inversés relevés apparaissent après un complément, ce qui suggère que dans les subordonnées complétives et consécutives de type V2 à sujet nul, le sujet nul est postverbal. Dans l'esprit de Skårup et de Martin, nous considérons que la structure des exemples du type de (32) est comme en (33):

- (33) [CP[Cque][IP[XPvoirement][I'l'avoit-il [sv[v t] prins sv]I] IP]C]CP]

Les inversions dans les relatives ne concernent que des sujets non-pronominaux. On n'a donc jamais, chez Vigneulles, d'exemples des deux types suivants:

- (34) a. *la belle fille...leur compta..., les soupirs que luy faisoit-il
 b. *à l'heure que X seroit-elle trouvée seulement parlant à luy

On peut être tenté de tirer parti de l'absence de sujet pronominal postverbal pour défendre l'hypothèse que le sujet nul est préverbal dans (28a-b), mais il existe à travers l'histoire de rares cas d'exemples du type de (34b), comme le démontrent les exemples en (16), ce qui permet d'envisager que l'absence de (34b) chez Vigneulles et sa rareté dans l'histoire sont liées à un principe qui aurait pour effet d'exclure l'expression du sujet pronominal postverbal dans les relatives, principe qui n'exclurait pas l'existence du sujet nul postverbal dans les mêmes structures. Il existe d'autres cas où la présence du sujet nul n'est pas associée à des exemples de réalisation du sujet pronominal postverbal; il en est ainsi pour les phrases introduites par l'adverbe 'jamais'; chez Vigneulles, aucune phrase introduite par 'jamais' ne contient un sujet pronominal postverbal, mais le sujet nul est fréquent dans ce contexte; la même observation a été faite par Price (1961, 1966, 1973) et Offord (1971) pour des époques antérieures; ceci n'empêche toutefois pas les auteurs de considérer que le sujet non-exprimé correspond à un sujet postverbal dans ce cas aussi. En outre, les structures du type de (33), qui ont pour caractéristique de maintenir le verbe fléchi dans IP en subordonnée, n'empêchent pas structuralement l'engendrement du pronom sujet sous un noeud contenu dans I', noeud distinct de celui requis pour les sujets nominaux postverbaux, comme nous l'avons vu plus haut.

En résumé, il existe un contraste clair entre les subordonnées de type "relatives" et les subordonnées de type "complétives-consécutives". Dans les premières, le sujet nul est parfaitement licite, à toutes les personnes, qu'un complément intervienne ou non entre l'introducteur de subordonnée et le verbe. Il est vraisemblable que le sujet nul y est préverbal, au moins dans les cas où le verbe suit immédiatement l'introducteur de subordonnée. L'absence totale de sujets pronominaux postverbaux dans les relatives suit directement. Dans les secondes (type "complétives-consécutives"), le sujet nul n'est attesté qu'après un complément, sauf pour la personne 5; le nombre d'occurrences de la personne 4 avec sujet nul en subordonnée est trop faible pour qu'on puisse être définitif quant à son comportement. Les sujets pronominaux postverbaux, qui sont peu fréquents, apparaissent toujours après des compléments. Si l'existence du sujet pronominal postverbal légitime celle d'un sujet nul dans la même position, le sujet nul est postverbal dans les complétives où un complément précède le verbe. Mais dès lors, il faut admettre que pour la personne 5, lorsque le verbe suit immédiatement le subordonnant, le sujet nul est préverbal.

Qu'est-ce qui distingue les deux types de subordonnées? Dans les subordonnées du type "relatives", le terme introducteur a une valeur pronominale et lie une position dans la subordonnée (c'est un mot [+Wh]). Celles du type "complétives" sont des subordonnées dont le terme introducteur n'a aucune fonction dans la phrase subordonnée (c'est un mot [-Wh]).

Toutes les subordonnées à sujet nul que nous avons étudiées se répartissent conformément à ces observations:

(A) Type "relatives": les relatives; les comparatives; les questions indirectes partielles

(B) Type "conjonctif": les complétives; les consécutives; les concessives; les finales; les hypothétiques; les causales.⁷

Ces observations suggèrent les hypothèses suivantes:

Les introducteurs de subordonnée de type (A) rendraient licite la position préverbale du sujet nul: l'expression [+Wh] gouvernerait la position SpecIP ou encore, portant un accent, compterait comme élément initial et permettrait au verbe de suivre immédiatement, pro étant alors effectivement légitimé par le verbe fléchi. Dans l'esprit de l'analyse de mouvement de verbe de Adams, on pourrait également explorer l'hypothèse selon laquelle le mot wh occuperait la position de SpecCP; la position de COMP serait libre et le verbe fléchi pourrait optionnellement s'y déplacer, gouvernant alors pro dans SpecIP; mais il resterait alors à expliquer pourquoi le sujet pronominal ne peut être postverbal dans cette construction.

Les introducteurs de subordonnée de type (B) devraient être analysés de telle sorte qu'ils n'aient pas la propriété, quelle qu'elle soit, autorisant le sujet nul avec les introducteurs de type (A).

3. Conclusion.

Le sujet nul dans les subordonnées n'est pas un phénomène marginal. Toute analyse du phénomène du sujet nul en ancien et en moyen français doit en rendre compte. Nous avons essayé de montrer que le sujet nul est le résultat d'une interaction de facteurs qui proviennent de différents niveaux de la grammaire; les compléments en tête de phrase, en tant que termes inverseurs, renforcent l'hypothèse de certains sujets nuls comme variantes du sujet pronominal postverbal; le comportement spécial de la personne 5, et sans doute aussi de la personne 4, comme nous l'avons vu à la section 2.3., invite à tenir compte dans une certaine mesure, de la richesse de la morphologie verbale. Pour certains textes, la distinction entre subordonnants du type "relatif-interrogatif" et ceux de type "conjonctif" paraît pertinente, les premiers légitimant, d'une manière qui reste à déterminer, les sujets nuls, les seconds pas. Dans d'autres textes, cette distinction ne paraît pas devoir jouer de rôle, soit que le sujet nul associé à V1 soit permis dans toutes les subordonnées, en particulier dans les textes versifiés, soit qu'il ne le soit jamais. Notons enfin que même pour dans le cas de subordonnées complétives et consécutives de type V1 où, comme chez Vigneulles, le verbe de la 5ème personne suit immédiatement la conjonction, celle-ci joue un rôle qui reste également à déterminer, puisqu'à la même personne, on ne trouve pas de phrase matrice V1, c.à.d. avec le verbe en initiale absolue.

NOTES

* Cette recherche a été rendue possible grâce à la subvention 410-86-2019 du Conseil de Recherche en Sciences Humaines du Canada attribuée à Paul Hirschbühler pour le projet Syntaxe historique du français et catégories vides.

1. "On remarquera que le pronom sujet est omis plus volontiers dans les propositions principales que dans les relatives et les subordonnées. La raison en est que les relatifs et les conjonctions qui ouvrent ces dernières n'entraînent pas l'inversion, tandis que la proposition principale débute volontiers par un régime."
2. Adams (1987b:117-124) considère que dans ce cas il s'agit de verbes ponts. Le problème des verbes ponts est difficile à aborder. Idéalement, cette classe devrait pouvoir être définie de manière claire, mais ce n'est pas le cas. Ainsi, en anglais, "whisper" et "murmur" sont souvent donnés comme verbes ponts, en vertu de deux propriétés: ils ne permettent pas l'effacement du complémentateur *that* et ne permettent pas l'extraction d'un constituant inclus dans la complétive qu'ils gouvernent. Ces deux propriétés sont tenues comme associées. En français, il n'y a pas de difficulté à extraire un constituant contenu dans la complétive des verbes équivalents:

Quel genre de photo Luc a-t-il chuchoté que François avait dissimulé dans sa copie du Cours de Linguistique Générale?

Dans l'étude des textes anciens, il faudrait en fait relever tous les occurrences de complétives accompagnant un verbe, et diviser ces complétives en deux classes: celles qui accompagnent une expression pont et les autres; la distribution des sujets nuls devrait être ensuite examinée à partir de ce classement indépendant. Un bon point de départ serait Moignet (1979: 213-227), dans le chapitre 'Le Verbe', 2. 'Le Mode dans les Complétives introduites par que'. A première vue, aucune des classes de verbes discutées par Moignet n'empêche le sujet nul en subordonnée.

3. Comme souvent, ce genre de déclaration doit être qualifié. Ainsi, on trouve un exemple où le verbe suit immédiatement le subordonnant et où le sujet pronominal suit le verbe dans le Jehan de Saintré: "... dont les devons-nous bien abhominer." Il s'agit ici d'une relative appositive de phrase, et il est possible que le statut de 'dont' dans cette construction entraîne un comportement particulier.
4. Vance (p.7) adopte la même analyse pour les formes complexes comme après ce que, por ce que, etc., dans la composition desquelles que intervient.
5. Pour l'instant, nous n'avons séparé les impersonnels des personnels que pour les sujets nuls des subordonnées.
6. Les trois premiers chiffres correspondent au numéro de la nouvelle, et les trois derniers à la ligne dans celle-ci.
7. Il en est de même pour les optatives introduites par que.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, Marianne. 1985. Parametric change: Pro-drop in Old French. Communication présentée à NELS 16, Université McGill, Montréal.
- ADAMS, Marianne. 1987a. "From Old French to the theory of Prodrop". *Natural Language and Linguistic Theory* 5, 1-32.
- ADAMS, Marianne. 1987b. Old French, Null Subjects, and Verb Second Phenomena. Thèse de Ph.D., UCLA.
- BENINCÀ, Paola. 1984. "Un'ipotesi sulla sintassi delle lingue romanze medievali", *Quaderni patavini di linguistica* 4 (1983-4), 3-19.
- BENINCÀ, Paola. 1985. "L'interferenza sintattica: di un aspetto della sintassi ladina considerato di origine tedesca", *Quaderni patavini di linguistica* 5 (1985-6), 3-17.

- DEES, Anthonij, avec la collaboration de Pieter Th. van Reenen et Johan A. de Vries. 1980. Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13^{ème} siècle. Tübingen: Max Niemeyer Verlag.
- DUPUIS, Fernande. 1987. Pro-drop dans les subordonnées en ancien français. (dans le présent volume)
- FOULET, Lucien. 1930. *Petite Syntaxe de l'ancien français*. 3e éd. Paris: Champion.
- FRANZEN, Torsten. 1939. Etude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français. Uppsala: Almqvist & Wiksells.
- HARRIS, Martin. 1978. *The Evolution of French Syntax. A Comparative Approach*. Longman. London.
- HIRSCHBÜHLER, Paul. 1987. On the Existence of Null Subjects in Embedded Clauses in Old and Middle French. *Studies in Romance Linguistics. Selected Proceedings from the 17th Linguistic Symposium on Romance Languages*, John Benjamins, Amsterdam.
- MARTIN, Robert. 1980. L'ordre des mots dans le *Jehan de Saintré*. Dans Marc Wilmet (ed.), *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale en moyen français*. Brussel: V.U.B. Centrum voor Taal- en Literatuurwetenschap: 305-336.
- OFFORD, Malcolm H. 1971. The use of the personal pronoun subject in post-position in fourteenth century French. *Romania* 92: 37-64 et 200-245.
- PRICE, Glanville. 1961. Aspects de l'ordre des mots dans les «Chroniques» de Froissart. *Zeitschrift für romanische Philologie*, LXXVII: 15-48.
- PRICE, Glanville. 1966 Contribution à l'étude de la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français. *Romania* 87: 476-504.
- PRICE, Glanville. 1973. Sur le pronom personnel postposé en ancien français. *Revue Romane* 8: 226-236.
- SKARUP, Povl. 1975. Les premières zones de la proposition en ancien français. Essai de syntaxe de position. *Etudes romanes de l'Université de Copenhague*. *Revue Romane* numéro spécial 6. Akademisk Forlag.
- THIERSCH, Craig L. 1978. *Topics in German Syntax*. Ph. D. dissertation. MIT.
- VANCE, Barbara. 1987. "The evolution of Prodrop in Medieval French". Ms, version préliminaire, Université Cornell. (version définitive dans le présent volume)

VANELLI, Laura, Lorenzo RENZI et Paola BENINCÀ. 1983. Typologie des pronoms sujets dans les langues romanes. Dans Actes du XVIIème Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes. Vol. 3. 1985: 163-176.

VIGNEULLES, Philippe de. 1505-1515. Les Cent Nouvelles Nouvelles. Edité par Charles H. Livingston, avec l'aide de Françoise R. Livingston et Robert H. Ivy Jr.. Genève: Droz.

L'évolution de Pro-drop en français médiéval*

Barbara Vance
Harvard University

1.0. Introduction.

L'ancien français a récemment fait l'objet d'une attention particulière de la part des chercheurs qui s'intéressent au phénomène pro-drop. Quoique les sujets nuls apparaissent régulièrement en ancien français, ils n'apparaissent pas aussi fréquemment que dans les autres langues romanes et sont souvent rejetés au profit d'un pronom réalisé même lorsqu'aucune emphase spéciale n'est requise. Les philologues ont longtemps vu une relation entre l'inversion du pronom sujet et son "omissibilité". Maintenant, grâce aux raffinements apportés à la théorie du Gouvernement et Liage par Travis (1984) et Chomsky (1986), il est possible de combiner cette observation avec les notions de catégories vides et de changement paramétrique pour expliquer pourquoi certaines configurations syntaxiques en ancien français créent un environnement favorisant pro-drop. Le travail de Adams (1987a) est le premier à traiter du phénomène pro-drop en ancien français à l'intérieur de ce cadre théorique.

Un deuxième fait digne d'attention est le développement du système de l'ancien français jusqu'à celui du français moderne, qui, contrairement aux autres langues romanes modernes, ne permet pas pro-drop. Bien que nous sachions que le répertoire des terminaisons verbales est graduellement passé de six terminaisons distinctes de personne et de nombre à aussi peu que trois terminaisons dans certains paradigmes, il semble que les faits de pro-drop ne soient pas en corrélation directe avec ce déclin de la flexion riche. Au 15e siècle, pro-drop est en fait devenu plus acceptable qu'auparavant dans certains contextes; la corrélation entre l'inversion et l'omissibilité du pronom sujet typique du 13e siècle a cédé la place à un système transitionnel qui offrait des moyens supplémentaires de légitimer pro. Le présent travail examine les différences entre les deux systèmes du français médiéval et propose une explication de l'évolution de pro-drop en termes d'un changement dans le paramètre d'adjonction et d'une réinterprétation concomitante des mécanismes légitimant les sujets nuls.

Mes données proviennent principalement de deux textes en prose: La Queste del Saint Graal (Q), un texte du 13e siècle, et Jehan de Saintré (J), qui date du 15e siècle. Pour établir une comparaison avec un stade antérieur du français, je cite aussi La vie de St-Alexis, une oeuvre en vers du 11e siècle. Chaque texte est traité comme un système grammatical synchronique indépendant qui, malgré certaines particularités dialectales et stylistiques qui le distinguent des autres textes de la même période, présente les caractéristiques générales de la langue française à un point spécifique de sa diachronie. Dans la discussion de l'interaction des contraintes sur l'ordre des mots et la légitimation de pro, j'utiliserai les symboles suivants pour identifier les constituants: S= sujet, Sp= sujet pronominal, Sn= sujet nominal, V= verbe tensé, C= complément du verbe (infinitif, participe,